

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 mars 2025 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. La conseillère Karine Godbout est absente. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

2025-050



N° de résolution
ou annotation

2025-052

2025-053

2025-054

2025-055

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

5.1. TRANSFERT DE SURPLUS RÉSERVÉ AU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le montant de 79 087.20\$ réservé au compte de Grand-Livre 59 13100 300 – Surplus réservé – Affecté Recyc-Québec soit retourné au surplus accumulé non-affecté.

5.2. MODIFICATION DE LA GESTION DU REER

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de St-Pamphile accepte de transférer son régime de REER collectif de Fiducie Desjardins vers Desjardins assurances, et autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires pour le transfert.

5.3. DISPOSITION DE BIENS – PARTIE DE LA STRUCTURE DE LA BÂTISSE DU 223, RUE PRINCIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité dispose d'une partie de la structure de la bâtisse du 223, rue Principale et autorise la directrice générale à procéder à la vente dudit immeuble par appel d'offres;

QUE les offres seront reçues jusqu'au 19 mars 2025, 10 h;

QUE la municipalité n'accepte aucune offre sous le montant de 5000\$;

QUE l'adjudicataire devra fournir une preuve d'assurance responsabilité pour procéder à la démolition de l'immeuble;

QUE la municipalité exige que l'immeuble soit démoli et déménagé au plus tard le lundi 21 avril 2025.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – RÉSERVE CAMION INCENDIE AUTOPOMPE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'un montant de 100 000\$ soit placé en réserve financière pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe dans les prochaines années;

QUE le montant soit puisé à même le surplus accumulé non affecté.



N° de résolution
ou annotation

2025-057

2025-058

6.2. ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET FOURNITURE DE SERVICES INCENDIE – MRC L'ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de St-Pamphile ne participe pas au regroupement d'achat d'équipements et fourniture de services proposé par la MRC de L'Islet.

7. TRANSPORTS

7.1. RÉPONSE DU MTQ – DEMANDE DE MODIFICATION DE SIGNALISATION POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

M. le maire fait part de la réponse du MTQ à la population au sujet de la demande faite lors de la séance du conseil de janvier 2025, à propos de l'ajout d'affichage de chaque côté de la route dans la zone de 50 km/h, ainsi que de l'ajout de signalisation lumineuse à la traverse piétonnière sur la rue Principale face à la Caisse Desjardins.

7.2. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – PIIRL ANNÉE 1

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte l'offre de service de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) dans l'élaboration des plans et devis dans le cadre des travaux du PIIRL année 1 au coût de 32 000\$ + taxes selon l'offre de service # 532170102501 du 3 février 2025.

7.3. PLAINTÉ CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DES RUES

Monsieur le maire fait la lecture d'une plainte concernant le déneigement des rues, envoyée par Madame Élizabeth Pelletier, et demande à la directrice générale de la faire parvenir à l'entrepreneur.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RÉVISION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS WSP– CHEMISAGE AQUEDUC RUES ST-FRANÇOIS ET CARON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est informée sur les méthodes de chemisage du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le chemisage du réseau d'égout sanitaire ne nécessite pas d'excavation dans les rues, puisqu'il est effectué de part les trous d'homme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prioriser le chemisage du réseau aqueduc; puisque les coûts de réparation d'une fuite d'eau sont importants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la demande à WSP de réviser son offre de service afin d'exclure le chemisage du réseau d'égout sanitaire des rues St-François et Caron;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP a accepté de modifier son offre en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité annule la résolution #2025-032;



2025-059
N° de résolution
ou annotation

QUE la municipalité accepte l'offre de service modifiée de WSP pour le chemisage du réseau aqueduc de la rue St-François et de la rue Caron au coût de 20 500\$ + taxes.

8.2. DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1 – TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – RÉSERVE TERRAIN DE TENNIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2025-060



N° de résolution
2025-061

2025-062

QU'un montant de 50 000\$ soit placé en réserve financière pour la réfection du terrain de tennis dans les prochaines années;

QUE le montant soit puisé à même le surplus accumulé non affecté.

10.2. CONFIRMATION D'EMPLOI – ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'emploi de Mesdames Mélanie Bois et Emma-Rose Joncas à titre d'employées de casse-croûte soit confirmé pour le département de l'aréna et qu'elles soient soumises à la politique salariale des employés saisonniers.

10.3. DEMANDE D'APPUI – ENJEUX CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des champs de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux



N° de résolution
ou annotation

2025-063

- camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

10.4. DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL – SOIRÉE GLACÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte de fournir le matériel demandé pour l'événement Soirée glacée organisé par les élèves de 6^e année de l'école St-Joseph, soit :

- L'aréna pour la soirée du 21 février (et en PM) ;
- Le feu extérieur et le bois ;
- Des clôtures pour fermer une partie de la rue St-Pierre ;
- Les flambeaux ;
- Les réchauds au propane ;
- Des caisses de son (2) ;
- Les chambres à air pour la glissade ;
- Le profit des ventes fait au casse-croûte.

2025-064

10.5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOIRÉE GLACÉE

CONSIDÉRANT QUE les ventes totales de la soirée glacée s'élèvent à 4 016.94\$;

CONSIDÉRANT QUE le profit représente un montant de 1 935.50\$;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de condiments au montant de 290.33\$ est déduit du montant profitable ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité verse une somme de 1 645.18\$ à l'école primaire St-Joseph, représentant le profit net de la Soirée glacée qui a eu lieu le vendredi 21 février 2025, servant à entretenir la patinoire extérieure de la cour d'école.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

2025-065

10.6. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Éric Chouinard

85, rue du Foyer Nord

Stéphanie Vaillancourt-Moreau

59-61, route Elgin Sud

2025-066

10.7. MODIFICATION RÉSOLUTION #2024-276 – CAMPAGNE MOTONEIGE QUADS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation

2025-067

QUE la résolution #2024-276 soit modifiée, considérant que les frais d'administration et les taxes n'avaient pas été inclus dans l'adoption de la dernière résolution;

QUE la contribution à la Campagne motoneige et Quad soit d'un montant de 2 000\$, plus des frais d'administration de 300\$, plus les taxes applicables, pour une contribution totale de 2 644.43\$.

10.8. DEMANDE À LA MRC DE L'ISLET – NOMINATION DE LA ROUTE 204

CONSIDÉRANT QUE le Comité Horizon, comité bénévole de développement de la municipalité de St-Pamphile, a recommandé à la municipalité d'entreprendre des démarches afin de faire nommer la route 204 significativement à notre région;

CONSIDÉRANT QUE ces nominations sont présentes dans plusieurs régions, telles la *Route des Navigateurs*, la *Route des Vins*, etc.

CONSIDÉRANT QUE cette démarche relève d'un niveau régional;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile propose à la MRC de L'Islet d'entreprendre les démarches nécessaires afin de faire nommer la route 204 significativement à la région.

10.9. VENTE DE TERRAIN – ROGER CARON JOHANNE MIVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile accepte de vendre le terrain du 97, rue du Parc, étant le lot 5 867 706, à M. Roger Caron et Mme Johanne Miville à la condition suivante :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 4 400\$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires requis à la conclusion de la présente entente.

11. FINANCES

11.1. DÉPENSES SUR VISA – JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les achats sur la carte de crédit pour le mois de janvier au montant de 1 485.63\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

11.2. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2025-068

2025-069

2025-070



N° de résolution
ou annotation

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de février 2025 au montant de 198 330.40\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

12. CORRESPONDANCES

12.1. REMERCIEMENT CERCLE DES FERMIÈRES

M. le maire fait part à la population des remerciements du Cercle des fermières pour la fourniture des pochettes à l'effigie de la Ville pour le Congrès régional qui aura lieu à St-Pamphile en 2025.

12.2. DEMANDE DE COMMANDITE – CHALLENGE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER

M. le maire fait part à la population de la proposition de don & commandite au Challenge au profit de la Société de recherche sur le cancer. La participation de la municipalité sera de publier aux citoyens les manières de participer financièrement.

12.3. REMERCIEMENT – TROUPE DE THÉÂTRE LES CABURONS

M. le maire fait part à la population des remerciements de la Troupe de théâtre les Caburons pour la participation financière à la présentation du spectacle 2025 : Le bonheur d'Henri.

12.4. DEMANDE DE COMMANDITE – SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2025 CAB

La municipalité demande une précision à savoir si des bénévoles de la municipalité seront reconnus.

12.5. DEMANDE DE COMMANDITE – GALA MÉRITAS ESLR

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe au Gala Méritas de l'école secondaire La Rencontre le 13 juin 2025 en remettant la bourse Frédéric-Vaillancourt au montant de 250\$.

12.6. DEMANDE D'APPUI – LEVÉE DE FONDS POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Monsieur le maire fait part à la population de la demande de promotion de la levée de fonds en faveur de la prévention du suicide de Mme Josie Fournier. Le conseil ne s'oppose pas à la demande.

12.7. REMERCIEMENT CERCLE DES FERMIÈRES

M. le maire fait part à la population des remerciements du Cercle des fermières pour la contribution aux organismes 2025.

13. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :29.

2025-071

2025-072



N° de résolution
ou annotation

Mario Leblanc
Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont
Alexandra Dupont, Directrice générale